NOTE D'INFORMATION

Horizon Mid & Small CAP

Nature juridique
FCP

Société de gestion
SAHAM CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

Conformément aux dispositions de l'article 46 du Dahir portant loi n°03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26038 en date du 25/03/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SAHAM CAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca** représentée par **Monsieur Tahar ZERRARI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SAHAM CAPITAL GESTION
55, BD ABDELMOUMEN - CASABLANCA
TEL.: 0522 43 98 10
FAX : 0522 26 40 25

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **Horizon Mid & Small CAP**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041956**
- Date et référence de l'agrément : **30/04/2021, GP21094**
- Date de création : **14/06/2021**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Société de gestion : **SAHAM CAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.**
- Etablissement dépositaire : **SAHAM BANK** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
SOGECAPITAL GESTION	DIRECTION COMMERCIALE	05 22 43 88 88
Société Générale Marocaine de banques (SGMB)	Directeur d'agence ou chargé de comptes auprès du réseau SGMB	05 22 43 98 10

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI ET ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAAIDI.**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions.**
- Indice de référence : **100% Masi tel que calculé et publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP HORIZON MID & SMALL CAP est d'offrir une performance alignée à son indice de référence à moyen terme.**
- Stratégie d'investissement :

Politique d'investissement : Le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé et ouvert au public tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à des opérations de placement portant sur des titres libellés en devises à l'étranger dans le respect des conditions réglementaires en vigueur. Le minimum investi dans les actions « Small et Mid cap » cotées à la bourse de Casablanca est de 30% de l'actif net. Nous définissons les « Small et Mid cap » comme étant les valeurs dont la capitalisation flottante est inférieure ou égale à 6% de la capitalisation flottante du marché. Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra réaliser des opérations de pension de titres.

Le fonds pourra être investi en:

- **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription détachés d'actions ou certificats d'investissement, inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;**
- **Titres de créances négociables;**
- **Titres de créance émis ou garantis par l'Etat;**
- **Obligations privées;**
- **Titres d'OPCVM pouvant atteindre 40 % de l'actif net;**
- **Dépôts à terme;**
- **Titres émis par les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation;**
- **Titres d'Organisme de Placement Collectifs en Capital;**
- **Titres d'Organisme de Placement Collectifs en Immobilier;**
- **Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts pouvant atteindre 30% de l 'actif net;**
- **Certificats de sukuk;**
- **Instruments financiers à terme ayant pour sous-jacent des instruments financiers; des indices, des taux d'intérêt ou des devises;**
- **Dépôts d'investissement auprès des banques participatives;**
- **Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur.**

- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public : Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **06/08/2021.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative et les commissions de souscription et de rachat sont affichées le 1er jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de SAHAM CAPITAL GESTION et dans le siège de SAHAM BANK. Elles sont également publiées dans un journal d'annonces légales et sur le site électronique de SAHAM CAPITAL GESTION au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès du siège de SAHAM CAPITAL GESTION et auprès de l'ensemble du réseau commercialisateur SAHAM BANK au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière du résultat. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions sont de 3% HT maximum de la valeur liquidative, dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au fonds.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats sont de 1,5% HT maximum de la valeur liquidative, dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par SAHAM CAPITAL GESTION, détenues en portefeuille. Ils sont prélevés chaque trimestre.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Frais commissaire aux comptes	12 000 DH annuel (HT)
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Frais Dépositaire	0,08 % HT
(5) Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	3 600 DH annuel (HT)
(6) Maroclear (droit d'admission) (trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestations de SAHAM CAPITAL GESTION	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)